



SCOLARISATION EN UPE2A COLLEGE

« PLATEFORME »

Public ciblé

NIVEAU DES ELEVES
<ul style="list-style-type: none">❖ Compétences scolaires : Elèves lecteurs/scripteurs, quel que soit le système d'écriture.❖ Compétences en langue française : niveau en français oral et écrit inférieur au B1
INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT
« Inscription de l'élève dans une classe ordinaire, le critère d'âge étant prioritaire (un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum) » ¹

Organisation de la prise en charge en UPE2A

Nombre maximum d'heures de prise en charge FLES : 18h/semaine

La dotation de 18h permet de constituer plusieurs groupes en fonction du nombre, du niveau des élèves et du travail mené. Ainsi, un même groupe peut soit rassembler des élèves de même niveau soit mixer les niveaux. Le volume horaire dédié à chaque élève est fonction de ses besoins. Il est essentiel de conserver un minimum de 12 heures pour les élèves débutants.

¹ « un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum » [Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012](#)

Elève ayant un niveau infra A1 en français à l'oral	Elève à partir du niveau A1	Elève à partir du niveau A2
<p>* Priorité à l'apprentissage de la langue française avec 12h de FLE minimum (et jusqu'à 15h en fonction de la composition globale du groupe), quel que soit l'emploi du temps de la classe de référence pendant au moins les 3 premiers mois</p> <p>* Au bout de 3 mois, l'élève aura bénéficié du volume horaire nécessaire pour atteindre le niveau A1.</p>	<p>* Priorité à l'apprentissage de la langue française mais avec évolution possible à partir du niveau A2 à l'oral :</p> <p>* Apporter de la souplesse quand l'élève a des compétences avérées dans une matière (maths, LV, etc.), augmenter le temps d'inclusion dans cette matière.</p> <p>Les heures de FLE/FLS diminuent au fur et à mesure des progrès de l'élève en FLE et en FLSCO</p>	<p>* Bilan à réaliser quand l'élève atteint le niveau A2 à l'écrit</p> <p>* En fonction des résultats du bilan et du niveau de classe d'inclusion (6ème/5ème) : sortie du dispositif pour suivre l'emploi du temps de sa classe de rattachement avec quelques heures de FLS</p> <p>*Elaboration d'un PPRE ou PPRE passerelle</p> <p>* Accompagnement poursuivi dans d'autres dispositifs : accompagnement personnalisé, devoirs faits, Renforcement des savoirs fondamentaux...</p>
DECOUPAGE THEMATIQUE		
<p>- FLE / FLS</p> <p>- FLSCO : lexique transversal et de base pour les différentes matières scolaires, aide à l'acquisition des compétences linguistiques nécessaires à la construction du projet d'orientation.</p>		

Emploi du temps des élèves en UPE2A

Organisé par plages de 3h de préférence, sur au minimum 4 jours. Le reste de l'emploi du temps est effectué en inclusion.

Organisation de l'inclusion

CAS 1 : l'élève est affecté dans l'établissement où il suit les cours de FLE

- ▷ Il est inclus dans les disciplines de sa classe de rattachement quand il n'est pas en UPE2A. Il suit l'EDT de sa classe même s'il ne suit pas la totalité des enseignements. Le FLE reste la priorité.

CAS 2 : l'élève est affecté dans un établissement différent de celui où il suit des cours de FLE

- ▷ L'établissement de rattachement et celui d'accueil doivent connaître l'emploi du temps de l'élève et établir une convention de scolarité partagée (avec les horaires prévus de FLE) signée par les 2 établissements et le représentant légal. Une prise en charge des tickets de transport est possible avec le fond social et/ou le conseil départemental.
- ▷ Pour que l'élève puisse rapidement avoir des repères et connaître le trajet entre son établissement de rattachement et l'établissement d'accueil pour les cours de FLE, l'élève est accompagné une première fois par un personnel du collège (AED par exemple). Si plusieurs élèves du même établissement sont concernés par les cours de FLE, ils peuvent faire le trajet ensemble. Une rencontre avec les parents permettra d'expliquer l'organisation de la prise en charge et son évolution vers une inclusion de plus en plus importante dans l'établissement de rattachement.

Recommandations pour les établissements :

- ▷ Limiter si possible le nombre de classes d'inclusion pour les élèves allophones afin de pouvoir coordonner les emplois du temps avec celui de l'UPE2A.
- ▷ Faciliter l'articulation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion : évaluer les besoins en fonction du profil de l'élève, faciliter les décroisonnements : possibilité d'inclure l'élève (inscrit en 4^{ème} ou 3^{ème}) en cours de LV en 6^{ème} ou 5^{ème} avec l'horaire complet s'il est débutant en LV (notamment en anglais).
Proposer [les cours du CNED²](#) lorsque la langue de l'élève est enseignée : cet enseignement est pris en compte pour le contrôle continu du DNB.
- ▷ Possibilité d'inclure l'élève dans une classe qui n'est pas la sienne pour suivre une discipline complète si l'emploi du temps de l'UPE2A et de sa classe ne correspondent pas.
- ▷ A la fin de chaque trimestre, des périodes (de 3 à 5 jours) en inclusion totale dans les classes de rattachement peuvent être prévues pour les élèves scolarisés antérieurement. Elles permettent de préparer l'inclusion des élèves dans certaines

² https://casnav.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/Media/document/cours_de_lv_cned.pdf

disciplines, en lien avec les enseignants concernés, et de faciliter leur intégration dans la classe de rattachement.

Les périodes avec un effectif réduit dans l'UPE2A permettent la prise en charge en FLE/FLS des élèves les plus en difficulté.

L'enseignant UPE2A peut aussi accompagner les élèves en inclusion dans leur classe.

- ▷ Prévoir des points réguliers entre l'enseignant et l'équipe de direction, avec éventuellement et selon les cas la vie scolaire, pour assurer le suivi des élèves (inclusion, orientation, absentéisme...).